

Image not found or type unknown



Sous location avec un colocataire malhonnête

Par **Flata**, le **21/10/2010** à **11:49**

Bonjour,
je suis en colocation depuis début août avec un homme mais je viens d'apprendre que mon colocataire me fait payer une bien somme supérieure à la moitié du loyer total et comme je n'apparais pas sur le bail je souhaiterais régulariser ma situation et celle de mon colocataire qui en plus frôle le harcèlement sexuel. Paris n'étant pas une ville où il est facile de trouver un appartement, je souhaite agir discrètement pour d'abord trouver un appartement avant de l'assigner en justice.

A qui dois-je m'adresser ? Comment avoir des preuves suffisantes pour l'accuser de ses torts ?

Je vous remercie par avance

Par **fabienne034**, le **21/10/2010** à **12:11**

bonjour,

Il a droit de le faire,

pour tout savoir sur la colocation:

<http://www.fbIs.net/COLOCATION-DROIT.htm>

le harcèlement peut être démontré puisqu'il a le bail et donc un pouvoir

il y a un lien de subordination qui ressemble à un harcèlement au travail

pour tout savoir sur le harcèlement au travail:

<http://www.fbIs.net/harcelement.htm>

partez le plus vite possible